



## Medienmitteilung Communiqué de presse

**telefax • telefax • telefax • telefax • telefax • telefax • telefax • telefax • telefax • telefax**

Com/mf

Berne, le 14 août 2012

Le ministère public régional Emmental-Oberaargau communique:

Schafhausen i. E.

### **Mise en accusation à la suite de l'homicide à Schafhausen i.E.**

**A la suite de l'homicide d'un policier en mai 2011, le ministère public a rendu une ordonnance de mise en accusation. Le prévenu, un Suisse âgé de 35 ans, se trouve en exécution anticipée de la peine. Il devra se justifier devant le juge pour assassinat et tentative d'assassinat, éventuellement pour homicide et tentative d'homicide.**

Environ 15 mois après l'homicide d'un policier à Schafhausen im Emmental et suite aux investigations policières, le ministère public a terminé l'instruction. Il a rendu une ordonnance de mise en accusation contre le prévenu. Celui-ci devra se justifier devant le juge pour assassinat et tentative d'assassinat, éventuellement pour homicide et tentative d'homicide, pour mise en danger de la vie ainsi que pour violence ou menaces contre des fonctionnaires. Le prévenu qui avait été arrêté immédiatement après les faits se trouve actuellement en exécution anticipée de la peine. Il admet en grande partie les faits.

Ces faits avaient engendré une vive consternation au sein de la police cantonale bernoise et de la population. Au matin du 24 mai 2011, deux collaborateurs de la police cantonale bernoise ainsi qu'un huissier aux poursuites avaient été chargés de l'expulsion du locataire d'un appartement à Schafhausen i.E. Etant donné que le locataire ne s'était pas manifesté, les fonctionnaires avaient accédé à l'appartement avec l'accord du propriétaire. Le prévenu avait alors soudain tiré plusieurs coups de feu en direction des fonctionnaires depuis l'intérieur de l'appartement avec son ancienne arme militaire. Le chef du corps de garde de Rüegsauschachen âgé de 39 ans avait été mortellement blessé au thorax et à l'abdomen et était décédé sur les lieux malgré les tentatives de réanimation. Il était marié et père de deux enfants. Les investigations avaient permis d'établir que le port d'un gilet pare-balles n'aurait pas pu empêcher le décès du policier. Le deuxième policier, âgé de 29 ans, qui avait été blessé par balle au bras effectue à nouveau le service de police ordinaire. L'huissier aux poursuites n'avait pas été blessé lors de cet événement, mais a dû abandonner sa fonction par la suite pour des raisons psychiques.